

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 15 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2015

DATE d'AFFICHAGE
18 DECEMBRE 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCRAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

M. Jean-Claude FOUCRAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à Mme Christine RENAULT-TREGOUET

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

**DELIBERATION N°142-2015 – NOMINATION D'UN REPRESENTANT ET D'UN SUPPLEANT A LA COMMISSION
CONSULTATIVE PARITAIRE DU SYNDICAT MORBIHAN ENERGIES**

Le Président informe que le Syndicat Morbihan Energies a décidé de créer une commission consultative à parité égale constituée des délégués du Syndicat (23 membres) et de représentants des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre inclus dans le périmètre du Syndicat (23 membres).

Cette commission est instaurée en vertu de l'article 198 de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Energétique et à la Croissance Verte et sera chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie, de mettre en cohérence leurs politiques d'investissement et de faciliter l'échange de données.

Le Président propose de représenter la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne au sein de cette commission. Il propose la candidature de M. Patrick BEILLON, Vice-président de la commission « Travaux » pour être suppléant.

Il invite d'autres éventuelles candidatures à se manifester et propose de passer au vote.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **DECIDE**, à l'unanimité, de :

Envoyé en préfecture le 18/12/2015

Reçu en préfecture le 18/12/2015

Affiché le

ID : 056-200027027-20151215-DELIB_142_2015-DE

- **NOMMER** M. André PAJOLEC en tant que délégué titulaire et M. Patrick BEILLON en tant que délégué suppléant représentant Arc Sud Bretagne au sein de la commission consultative paritaire du Syndicat Morbihan Energies.

Pour Extrait Certifié Conforme,
A Muzillac, le 18/12/15
Le Président,

